

Vendredi 29 avril 2016

Les Affiches de la Haute-Saône

RONCHAMP

Unesco Colloque pour l'inscription au Patrimoine Mondial de la Chapelle



La Chapelle pourrait être dans le Patrimoine mondial au classement Unesco

Dans le cadre de la candidature au classement Unesco des sites Le Corbusier, parmi lesquels figurent la chapelle Notre-Dame-du-Haut – et pour lequel la décision sera rendue en juillet prochain – Ronchamp a accueilli, mercredi 14 et jeudi 15 avril, un colloque sur le thème « La valeur universelle exceptionnelle, une question essentielle et difficile ».

À l'heure actuelle, quelque 1031 sites à travers le monde ont bénéficié de ce classement au Patrimoine mondial de l'humanité, dont 41 en France. Pour pouvoir prétendre au titre convoité, les œuvres, sites ou paysages doivent répondre à certains critères parmi lesquels cette valeur universelle exceptionnelle. D'où l'intérêt de comprendre ce qui se cache derrière cette appellation.

Après l'ouverture du colloque par Benoît Cornu, président de l'Association des sites Le Corbusier, Olivier Poisson, Inspecteur général des monuments historiques, Béatrice Boisson-Saint-Martin, de la direction générale des patrimoines, au ministère de la Culture, Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine à la ville de La Chaux-de-Fonds, et Marieke

Steenbergen, responsable de la mission Réseau Vauban ont planché sur la question.

Ce qui fait la force de cette troisième candidature, c'est son intercontinentalité. Les 17 sites Le Corbusier proposés cette année se répartissent sur trois continents. Et les choses semblent s'annoncer sous de bons auspices. Les derniers échanges entre le Ministère de la Culture et les experts d'Icomos, qui ont donné ses recommandations après visite des sites candidats, se sont limités à des questions administratives et techniques, et non sur le fonds ou la valeur universelle exceptionnelle, qui semblent acquis. Les signaux sont au vert pour un classement, a indiqué Béatrice Boisson-Saint-Martin.

La filature

Pour la seconde journée du colloque, c'est sur le site de La Filature que les échanges se sont tenus. Cette journée était axée sur la conservation du bien, et qui va bien au-delà d'une simple rencontre avec des architectes. Pour la Chapelle de Ronchamp, Jean-Jacques Viot, administrateur du site, expliquait qu'il fallait être attentifs à tous les aspects. Le matériel et l'immatériel. Ainsi ce sont le lieu, mais aussi son esprit, son environnement naturel et humain qui doivent faire l'objet de toute son attention. Si le caractère exceptionnel du site est incontestable, en opposition avec le bas de Ronchamp, l'éventualité d'un classement rendra éga-

lement exceptionnelle la commune toute entière.

C'est dans cette optique que la réhabilitation de l'ancienne filature a été lancée, et les intervenants du colloque ont pu en visiter le chantier. René Grosjean, président de la Communauté de communes Rahin et Chérumont a indiqué qu'il faut toujours donner une plus-value à une décision qui va être prise. Pour cela, la mise en valeur de l'histoire industrielle de la ville au travers de cette réhabilitation ambitieuse a été voulue, en prolongement géographique à l'inscription de la chapelle, a indiqué Bruno Tonfoni, du cabinet Atelier cité architecture qui pilote cette réhabilitation.

Les travaux dans la Chapelle

Quant à la chapelle, elle devra subir des travaux rendus nécessaires par les outrages du temps. Entre autres les nombreuses fissures qui lézardent la grande tour et la façade sud, du fait des écarts thermiques. Le béton projeté, « c'est une peau. Ça n'est que du ciment projeté dans du grillage. Mais à l'intérieur, il y a du métal donc il faut intervenir » a précisé Jean-Jacques Viot. Une étude prochaine devrait permettre de déterminer quelle solution sera la plus adaptée. ■